

**DPC - Développement Professionnel Continu : Inscription programme Printemps 2019**  
**3 étapes OBLIGATOIRES pour réussir votre « Action DPC » :**

Pour vous inscrire à une session de DPC, vous devez faire une double inscription :  
 en ligne : sur le site [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) et par courrier postal dès maintenant

(en envoyant la présente fiche d'inscription + 1 chèque de caution de 420€ à l'ordre de l'AEPVLC + 1 feuille de soins);

- 1<sup>ère</sup> étape : remplir la grille EPP d'auto-évaluation avant le stage après avoir reçu le code d'accès par mail,
- 2<sup>ème</sup> étape : séquence présentielle (2 jours en Mai 2019) au NOVOTEL – Massy Palaiseau (91)
- 3<sup>ème</sup> étape : remplir le questionnaire d'impact avec votre formateur, après avoir suivi l'étape présentielle.

Je soussigné(e).....

Orthophoniste libéral(e), Date de naissance (OBLIGATOIRE).....

Adresse professionnelle complète.....

Numéro de téléphone (obligatoire) .....

Numéro de Portable.....

e-mail : .....

Numéro ADELI.....

déclare vouloir m'inscrire dans le cadre du DPC / FIF-PL / Autofinancement (rayez les mentions inutiles) :

Cocher  
votre  
choix :

Module n°20 : **Prise en charge orthophonique dans les troubles de la cognition mathématique : Résolution des problèmes.**  
 Jeudi 02 Mai de 9h à 17h30 et Vendredi 03 Mai 2019 de 9h à 17h30  
 Formateur : Claudine DECOUR CHARLET, Orthophoniste. (Réf. de l'action DPC : 18171900020 - Session 1)

Choix du  
module 20 :

Module n°21 : **Les parents, au cœur de l'intervention orthophonique auprès de l'enfant de 0 à 5 ans : la Guidance Parentale.**  
 Jeudi 02 Mai de 9h à 17h30 et Vendredi 03 Mai 2019 de 9h à 17h30  
 Formateur : Nicole DENNI KRICHEL, Orthophoniste. (Réf. de l'action DPC : 18171900021 - Session 1)

Choix du  
module 21 :

Module n°22 : **Intervention orthophonique auprès des jeunes présentant une dyslexie-dysorthographe : Comment généraliser les acquis obtenus en intervention orthophonique par l'enfant à troubles développementaux et aider à leur transfert sur sa scolarité.**  
 Jeudi 02 Mai de 9h à 17h30 et Vendredi 03 Mai 2019 de 9h à 17h30  
 Formateur : Dominique CRUNELLE, Orthophoniste. (Réf. de l'action DPC : 18171900022- Session 1)

Choix du  
module 22 :

Module n°23 : **Prise en charge des patients atteints d'une démence de type Alzheimer ou démence apparentée.**  
 Jeudi 02 Mai de 9h à 17h30 et Vendredi 03 Mai 2019 de 9h à 17h30  
 Formateur : Annie CORNU, Orthophoniste. (Réf. de l'action DPC : 18171900023 - Session 1)

Choix du  
module 23 :

Module n°24 : **Pratique de la ligne de base en remédiation orthophonique des troubles développementaux du langage oral et écrit.**  
 Jeudi 02 Mai de 9h à 17h30 et Vendredi 03 Mai 2019 de 9h à 17h30  
 Formateur : Gilles LELOUP, Orthophoniste. (Réf. de l'action DPC : 18171900024 - Session 1)

Choix du  
module 24 :

Nous sommes dans l'attente des votes des budgets DPC et FIF-PL pour l'année 2019. Ces enveloppes devraient être connues à la fin de l'année 2018. Normalement, les montants devraient être sensiblement les mêmes que pour les années précédentes à savoir :

- > pour l'ANDPC un forfait de 851,90 € par orthophoniste, qui se décompose de la manière suivante :  
 431,90 € pour vous, au titre de dédommagement pour la perte d'exploitation des 2 jours hors de votre cabinet,  
 et 420 € pour l'ODPC (l'organisme de formation) que vous choisirez. Pour rappel, vous ne pouvez/devez vous inscrire qu'à un seul module par an sur le site [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr). (Référence de l'organisme AEPVLC : 1817).

Si vous n'avez pas encore validé votre demande de prise en charge DPC en passant par le site [www.mondpcfr](http://www.mondpcfr), nous nous chargerons de vous pré-inscrire grâce à votre numéro Adéli à réception de cette présente fiche d'inscription.

- > pour le FIF-PL, un remboursement de 150 euros par jour de stage (soit 300€ de remboursement sur les 420€ facturés par l'AEPVLC), somme limitée à 900 euros par an et par professionnel pour l'année 2018.

Merci d'envoyer 1 chèque de 420€ à l'ordre de l'AEPVLC pour valider votre présence lors ce module :

- Soit votre session est validée en DPC, alors nous vous rendrons votre chèque de caution à la fin de votre stage.
- Soit vous voulez que votre stage soit pris en charge par le FIF-PL ou si vous l'autofinancez, alors nous encaisserons votre chèque le lendemain de la fin du stage.

Toutes nos formations sont en cours d'agrément auprès du FIF-PL pour 2019. Toutes les informations au 06.95.68.56.74.

*Je m'engage à suivre l'intégralité des 2 jours de stage au NOVOTEL -18/20 Rue Emile BAUDOT - 91120 -Palaiseau.*

Fait à

Le

Signature *faire précéder la signature de la mention «lu et approuvé».*